



MAIRIE  
DE  
*ROSCANVEL*  
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)

Courriel : [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

**SEANCE DU 16 JUIN 2020**

L'an deux vingt, le seize juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le neuf juin deux mille vingt par Monsieur Bernard Copin, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

**ETAIENT PRESENTS :**

Messieurs Copin Bernard, Casareggio Alain, Gourvez Jean-Yves, Wilfrid Vasseur, Jean Clorennec, Philippe Deverre, Mesdames, Liliane Obligis, Nicole Cambou, Alix-Boléat Dominique, Jestin Azélie, Prisca Azria

**ABSENT, EXCUSE ET REPRESENTE :**

Monsieur Alain Béret

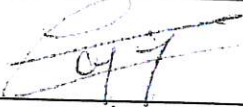

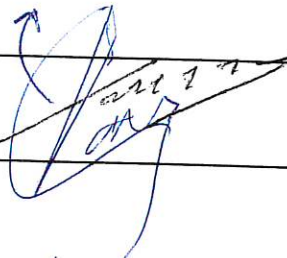
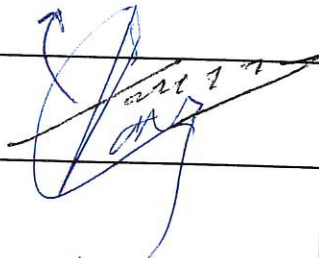
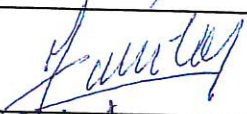
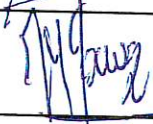
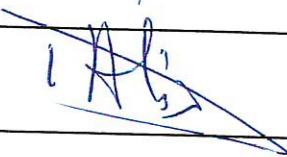




**ABSENT, NON EXCUSE ET NON REPRESENTEE :**

Madame Miquel Morgane

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean Clorennec

**COMMUNE DE ROSCANVEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020**  
**TABLEAU DE PRESENCE**

NOM	PRENOM	QUALITE	PRESENCE	SIGNATURE	ABSENCE	POUVOIR
Copin	Bernard	Maire	x			
Obligis	Liliane	Adjointe	x			
Vasseur	Wilfrid	Adjoint	x			
Casareggio	Alain	Adjoint	x			
Béret	Alain	Conseiller Municipal			x	M. Copin
Cambou	Nicole	Conseillère Municipale	x			
Gourvez	Jean-Yves	Conseiller Municipal	x			
Miquel	Morgane	Conseillère Municipale			x	
Alix-Boléat	Dominique	Conseillère Municipale	x			
Azria	Prisca	Conseillère Municipale	x			
Clorennec	Jean	Conseiller Municipal	x			
Deverre	Philippe	Conseiller Municipal	x			
Jestin	Azélie	Conseillère Municipale	x			

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**

**SEANCE DU 16 JUIN 2020**

**DELIBERATION N°1**

Objet : approbation des comptes de gestion du Trésorier – budgets 2019

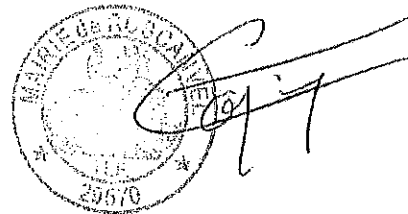
Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que Monsieur Yves Sallou - Trésorier à Crozon, a présenté les comptes de gestion des budgets 2019 – commune, camping, assainissement .

Ceux-ci étant conformes aux comptes administratifs 2019 (commune, camping, assainissement ), Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter leur approbation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal a adopté la proposition de Monsieur le Maire.

LE MAIRE  
B. COPIN



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-2-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**

**SEANCE DU 16 JUIN 2020**

**DELIBERATION N° 2**

**Objet : approbation du compte administratif 2019 – commune.**

Sous la présidence de Monsieur Le Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 – commune qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

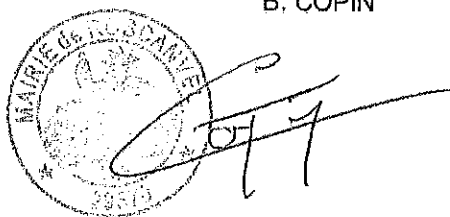
✓ Dépenses	986 500,78 €
✓ Recettes	1 163 725,05 €
✓ <b>Excédent :</b>	<b>177 224,27 €</b>

• Investissement

✓ Dépenses	564 074,78 €
✓ Recettes	604 855,11 €
✓ <b>Excédent:</b>	<b>40 780,33 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Copin Bernard, Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la proposition du Maire

LE MAIRE  
B. COPIN

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Roscanvel. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE ROSCANVEL" at the top and "1989" at the bottom. In the center of the stamp, there is a signature in black ink that appears to be "B. Copin".

Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-3-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**

**SEANCE DU 16 JUIN 2020**  
**DELIBERATION N° 2 BIS**

**Objet : approbation du compte administratif 2019 – assainissement**

Sous la présidence de Monsieur Le Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 – assainissement qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

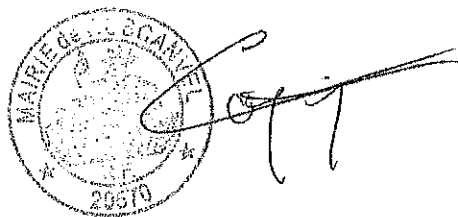
✓ Dépenses	198 023,47 €
✓ Recettes	189 451,46 €
✓ <b>Déficit :</b>	<b>8 572,01 €</b>

• Investissement

✓ Dépenses	240 626,90 €
✓ Recettes	187 935,44 €
✓ <b>Déficit</b>	<b>52 691,46 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Copin Bernard, Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la proposition du Maire

LE MAIRE  
B. COPIN



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-4-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**

**SEANCE DU 16 JUIN 2020**

**DELIBERATION N° 2 TER**

**Objet : approbation du compte administratif 2019 – camping**

Sous la présidence de Monsieur Le Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2019 – camping qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement

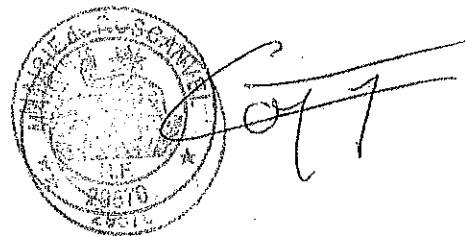
✓ Dépenses	23 075,66 €
✓ Recettes	30 188,75€
✓ <b>Excédent :</b>	<b>7 113,09 €</b>

• Investissement

✓ Dépenses	3 338,85 €
✓ Recettes	16 233,14 €
✓ <b>Excédent</b>	<b>12 894,29 €</b>

Hors de la présence de Monsieur Copin Bernard, Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a adopté la proposition du Maire

LE MAIRE  
B. COPIN



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-5-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

## Budget « Roscanvel Budget principal »

### ANNEXE DELIBERATION N°3 SEANCE DU 16 JUIN 2020

**Objet :** Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

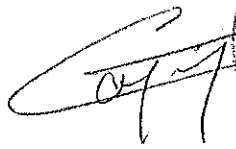
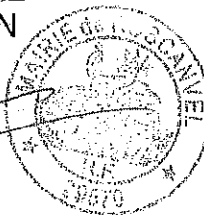
Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	177 224,27 €
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b>	
Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	0 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	177 224,27 €
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)</b>	
D 001 (besoin de financement) .....	-33 062,11 €
R 001 (excédent de financement) .....	
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1</b>	
Besoin de financement .....	-171 477,00 €
Excédent de financement.....	
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT F = D + E</b>	204 539,11 €

<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	177 224,27 €
<b>1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	177 224,27 €
<b>2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b> .....	0,00 €
D.002 .....	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire.

LE MAIRE  
B. COPIN

Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20200619-6-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020
--

# Budget « Roscanvel Budget Assainissement »

## ANNEXE DELIBERATION N°3 BIS SEANCE DU 16 JUIN 2020

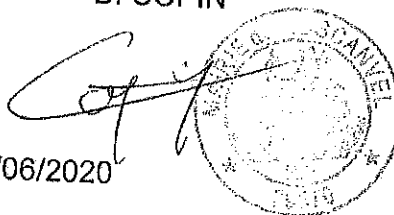
**Objet** : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 8 572,01 €
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPOTES</b> Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	28 962,05 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	20 390,04 €
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)</b> D 001 (besoin de financement) ..... R 001 (excédent de financement) .....	22 235,77 €
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1</b> Besoin de financement Excédent de financement	-37 672,00 €
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b> .....	15 436,23 €
<b>DECISION D'AFFECTION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	
<b>1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	20 390,04 € 20 390,04 €
<b>2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b> ..... D.002 .....	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire.

LE MAIRE  
B. COPIN



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-8-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020



# 711Budget « Roscanvel Budget camping municipal »

## ANNEXE DELIBERATION N°3 TER SEANCE DU 16 JUIN 2020

**Objet** : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 113,09 €
<b>B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</b> Ligne 002 du compte administratif N - 1, précédé du signe + (excédent) ou (déficit)	0 €
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	7 113,09 €
<b>D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)</b> D 001 (besoin de financement) ..... R 001 (excédent de financement) .....	53 77,34 €
<b>E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1</b> Besoin de financement ..... Excédent de financement.....	0 €
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b> .....	0.00

<b>DECISION D'AFFECTATION</b> (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci-dessus) :	7 113,09 €
<b>1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement</b> G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002</b> ..... D.002 .....	7 113,09 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la proposition du Maire.

LE MAIRE  
B. COPIN

Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20200619-7-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020
--

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**  
**SEANCE DU 16 JUIN 2020**

**DELIBERATION N°4**

**OBJET** : Taux d'imposition

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition 2020 en vue d'établir le budget communal 2020,

Il rappelle les taux fixés en 2019 :

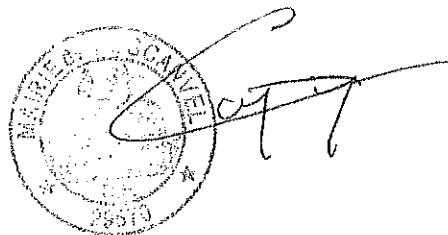
- taxe d'habitation : 15.90 %
- taxe foncière (bâti) : 21.42 %
- taxe foncière (non bâti) : 56.95 %

Il propose de maintenir les taux des taxes foncières pour l'année 2020. Pour la taxe d'habitation, il est inutile de voter un taux, application automatique de taux de TH 2019 aux bases prévisionnelles 2020.

<b>Produit fiscal attendu :</b>	<b>762 861,00 €</b>
<b>Total des allocations compensatrices :</b>	<b>23 478,00 €</b>
<b>Soit un produit prévisionnel total pour 2020 :</b>	<b><u>739 383,00 €</u></b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté la proposition du maire.

LE MAIRE  
B. COPIN



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture 029-212902381-20200619-9-DE Date de télétransmission : 19/06/2020 Date de réception préfecture : 19/06/2020
--

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**  
**SEANCE DU 16 JUIN 2020**  
**DELIBERATION N° 5**

**OBJET** : délibération approuvant le budget primitif 2020 – commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	997 246,73 €	1 081 636,00 €
Section d'investissement	858 868,11 €	963 510,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 114,84 €</b>	<b>2 045 146,85 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Vu le projet de budget primitif,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	997 246,73 €	1 081 636,00 €
Section d'investissement	858 868,11 €	963 510,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 856 114,84 €</b>	<b>2 045 146,85 €</b>

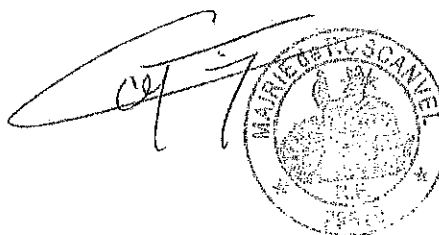
Pour extrait conforme

Publié le 16 juin 2020

Transmis à la Préfecture le 19 juin 2020

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982.

LE MAIRE  
B. COPIN



Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-10-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**  
**SEANCE DU 16 JUIN 2020**  
**DELIBERATION N°5 BIS**

**OBJET** : délibération approuvant le budget primitif 2020 – assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	212 835,44 €	214 185,30 €
Section d'investissement	172 335,30 €	172 561,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>385 170,74 €</b>	<b>386 746,55 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Vu le projet de budget primitif,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le budget arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	212 835,44 €	214 185,30 €
Section d'investissement	172 335,30 €	172 561,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>385 170,74 €</b>	<b>386 746,55 €</b>

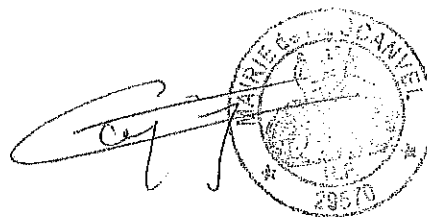
Pour extrait conforme

Publié le 16 Juin 2020

Transmis à la Préfecture le 19 juin 2020

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982.

LE MAIRE  
B. COPIN



Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-11-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL**  
**SEANCE DU 16 JUIN 2020**  
**DELIBERATION N°5 TER**

**OBJET** : délibération approuvant le budget primitif 2020- camping

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 595,40 €	22 646,73 €
Section d'investissement	233 64 €	61 317,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 829,04 €</b>	<b>83 964,47 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Vu le projet de budget primitif,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le budget arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22 595,40 €	22 646,73 €
Section d'investissement	233 64 €	61 317,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 829,04 €</b>	<b>83 964,47 €</b>

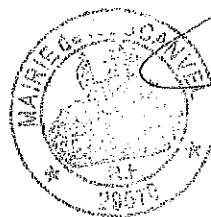
Pour extrait conforme

Publié le 16 juin 2020

Transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982.

LE MAIRE  
B. COPIN



Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-12-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

# CONSEIL MUNICIPAL DE ROSCANVEL

SEANCE DU 16 JUIN 2020

## DELIBERATION N°06

Objet : attribution de subventions

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les différentes délibérations par lesquelles le conseil municipal l'autorisait à signer avec la communauté de communes les conventions assistance aux communes pour : animation RAPAM , coordination enfance-jeunesse , hygiène et sécurité, travaux – VRD – Ingénierie locale, mise à disposition des services de la CCPCAM pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (ADS), la mutualisation du règlement général sur la protection des données, avec l'association « Les poussins » de Crozon la convention pour l'accompagnement de l'évolution de la halte-garderie.

Aussi, il propose que soient versées pour l'année 2020 les sommes suivantes sous forme de subventions, à savoir :

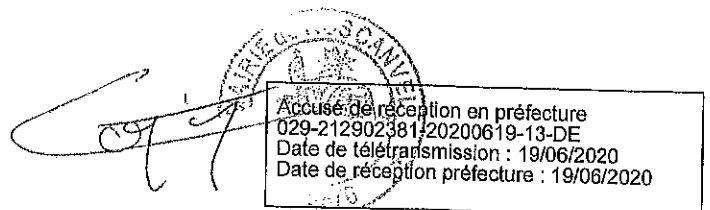
Montants	Organismes	Imputations budgétaires
640.35 €	Communauté de communes pour le RAPAM	657351
1 714.13 €	Communauté de communes pour le poste de coordinateur enfance jeunesse	657351
81,25 €	Communauté de communes BAFA	657351
1855.00 €	Communauté de communes Assistance ingénierie locale	657351
1 677,00 €	Communauté de communes Assistance hygiène et sécurité	657351
1 571,10 €	Communauté de communes service ADS	657351
825,00 €	Mutualisation RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	657351
1 879,31 €	Multi accueil les Poussins	6574

Il précise que ces montants ont été votés au budget mais qu'une délibération est nécessaire pour le règlement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a adopté les propositions du Maire.

Le Maire,  
B. COPIN

Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020



**COMMUNE DE ROSCANVEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**  
**DELIBERATION N°7**

**Objet :** attribution des subventions 2020

Monsieur Le Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'attribuer les subventions 2020 aux différents organismes et associations, à savoir :

<b>Associations de Roscanvel</b>	<b>2020</b>
Centre nautique de Roscanvel (convention mouillages)	1 500,00 € + 1 500,00 € sous condition
Centre nautique de Roscanvel	1 535,00 €
FNACA	50,00 €
Loisirs et détente du glacis	500,00 €
Officiers mariniers	130,00 €
Ouverture	640,00 €
Société de chasse (nettoyage du ruisseau)	500,00 €
Association pour la valorisation du patrimoine	1 179,00 €
APER	1 000,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>8 534,00 €</b>

<b>Subventions écoles et formations professionnelles</b>	<b>2020</b>
Collège Alain (12 €/élève) 16 élèves	192,00 €
Collège Sainte Jeanne d'Arc (12 €/élèves) 10 élèves	120,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>312,00 €</b>

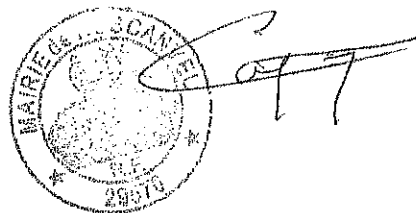
<b>Subventions sociales</b>	<b>2020</b>
ADAPEI du Finistère	50,00 €
Don du sang Crozon	50,00 €
Restaurants du cœur Crozon (participation loyer)	450,00 €
Secours catholique	400,00 €
Secours populaire Crozon	400,00 €
Ligue contre le cancer	150,00 €
AFM Téléthon	50,00 €
Rêves de clown	50,00 €
A.R Laryngectomisés	50,00 €
France Alzheimer	50,00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	50,00 €
Enfance et Partage	50,00 €
FNATH	50,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>1 850,00 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-14-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

<b>Autres subventions</b>	<b>2020</b>
Médailles militaires	60,00 €
SNSM	500,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>560,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 256,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal a adopté les propositions du Maire.

Le Maire  
B. Copin



Affiché et transmis à la préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-14-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020



COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

DELIBERATION N°8

**OBJET** : reconduction du marché public de travaux – travaux de voirie communale

Monsieur Le Maire rappelle qu'un marché à bons de commande a été conclu avec la société EUROVIA BRETAGNE de Quimper pour les travaux de voirie communale pour les années 2019 -2022 (délibération n°09 du 04/12/2018°) pour un montant annuel de :

- Pour le mini : 15 000.00 € HT soit 18 000.00 € TTC
- Pour le maxi : 50 000.00 € HT soit 60 000.00 € TTC

En application des articles 16 et 77 du code des marchés publics, ce marché peut être reconduit pour l'année à venir, c'est à dire pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

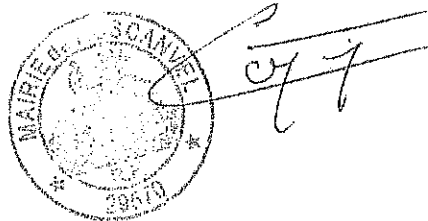
Monsieur le Maire propose, conformément à la législation en vigueur, de reconduire pour l'année 2020, ce marché de modernisation communale avec la société EUROVIA BRETAGNE – Agence de Quimper.

L'assemblée est invitée à donner son avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le conseil municipal :

- donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette reconduction de marché

Le Maire,  
B. Copin



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-15-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

**COMMUNE DE ROSCANVEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**  
**DELIBERATION N° 9**

**OBJET : emploi saisonnier –création –durée et rémunération**

L'autorité territoriale explique au conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer un emploi saisonnier d'agent d'accueil et d'entretien au camping municipal à temps complet pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal décide,

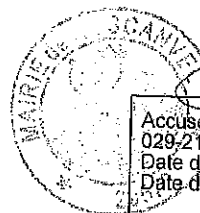
La création d'un emploi saisonnier d'agent d'accueil et d'entretien au camping municipal à temps complet du 17 juin 2020 au 31 Août 2020 inclus..

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel de catégorie C de la filière technique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique - Indice brut 350/indice majoré 327.

Et autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi

Le Maire,  
B. Copin

Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020



Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-16-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020

COMMUNE DE ROSCANVEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

DELIBERATION N°10

OBJET : Vente de la parcelle AI 158

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération n°04 du 17 septembre 2019 par laquelle ils donnaient un accord de principe pour la vente de la parcelle sise à Kervian cadastrée sous le numéro 158 de la section AI et l'autorisait à contacter le pôle d'évaluation domaniale à la Direction Départementale des Finances Publiques à Quimper en vue de fixer l'évaluation de la parcelle d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>

Par courrier en date du 11 octobre 2019, ce service l'informait que la demande ne répondait pas aux modalités de consultation du Domaine en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Coléno Alain se propose d'acquérir la parcelle n° 158 de la section AI sise Kervian.

En effet, Monsieur Coléno porte un intérêt à cette parcelle jouxtant sa propriété cadastrée sous le numéro 157 de la section AI. De plus, Monsieur Coléno en assume l'entretien depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par courrier en date du 6 mai 2020, Monsieur Coléno a fait une proposition de prix pour l'acquisition de la parcelle à savoir 1000 euros, Monsieur le Maire précise que tous les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

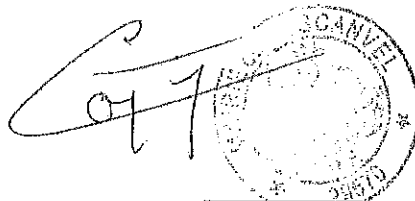
Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal accepte cette proposition

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour cette transaction.

Le Maire,  
B. Copin



Affiché et transmis à la Préfecture le 19/06/2020

Accusé de réception en préfecture  
029-212902381-20200619-17-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2020  
Date de réception préfecture : 19/06/2020